

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-33	Finances : Subvention exceptionnelle Ecole de Musique Haut Cantal
Date et heure de la séance	26 juin 2025 - 19h30
Lieu	Salle de la Mairie - MEALLET
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON (Arrivé à 19h48)
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Thierry CHAMBON
François DEFLISQUE
Michel LAPORTE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge LEYMONIE	Jean-Pierre SOULIER
Guy QUINTANEL	Roger RIBAUD
Stéphanie SERIEIX	Serge VILLEMONTEIL
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Jacques SERRAT

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-33

**Finances : Subvention exceptionnelle Ecole de
Musique Haut Cantal**

Monsieur Le Président expose que lors du conseil communautaire du 15 avril 2025, il a été évoqué la fragilité financière de l'association l'École de Musique du Haut Cantal. De plus, lors du listing de participation financière des élèves de l'école de musique sur le territoire du Pays de Mauriac, il a été omis un élève habitant sur Drugeac.

À cet égard, l'association demande une aide exceptionnelle de 10 000 € ainsi que la participation de 835,17 € à la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'attribuer à l'École de Musique du Haut Cantal les subventions exceptionnelles suivantes :**
 - **10 000 € au titre d'une aide exceptionnelle au fonctionnement de l'École de musique du Haut Cantal pour l'année 2025 ;**
 - **835,17 € au titre du reliquat de la participation aux frais d'inscription des élèves mineurs et étudiants de la CCPM pour l'année scolaire 2024-2025**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Meallet, le 26 juin 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER